

SCHÉMA DE
PROMOTION

**DES ACHATS
SOCIALEMENT ET
ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES**

EUROMÉTROPOLE DE METZ
2024•2026



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

2024 – 2026

INTRODUCTION

L'Eurométropole de Metz s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'achat responsable. Anticipant la réglementation, elle s'impose d'intégrer une clause ou un critère environnemental dans tous ses marchés. Afin de formaliser ses pratiques et d'aller plus loin dans la démarche achats responsables, l'Eurométropole a souhaité s'investir dans la rédaction de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Cette initiative a été lancée avant l'abaissement du seuil rendant obligatoire le SPASER pour l'Eurométropole, afin de traduire une ambition politique claire et partagée sur cette question de l'achat responsable.

La volonté de l'Eurométropole dépasse ainsi les limites du cadre réglementaire pour se concentrer sur une approche proactive et exemplaire de ses achats internes. Convaincue que la responsabilité accrue de ses achats constitue un moyen efficace pour soutenir la transition vers des modèles de production et de consommation plus durables, elle place l'atténuation du changement climatique, la préservation des ressources ou encore la protection des populations les plus vulnérables au cœur de ses préoccupations, bien au-delà des exigences réglementaires.

À travers la formalisation de ce SPASER, l'Eurométropole exprime sa volonté de considérer l'achat responsable comme un vecteur essentiel de performance économique, environnementale et sociale. Ce schéma représente ainsi une feuille de route claire et structurée afin de guider ses actions vers des objectifs concrets et ambitieux.

Cette feuille de route s'inscrit dans une dimension locale et nationale. Locale, car les objectifs du SPASER visent à apporter des solutions aux enjeux et objectifs fixés dans le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Nationale car elle répond à une autre feuille de route, celle du Plan National des Achats Durables (PNAD) pour la période 2022 / 2025.

L'accessibilité et la compréhension du SPASER sont des priorités, l'Eurométropole s'engage à le rendre transparent et intelligible pour que chaque acteur puisse s'appropriier les nouvelles ambitions de l'Eurométropole de Metz et contribuer activement à leur réalisation.

Ce schéma est le résultat d'un travail de co-construction mêlant les différentes parties prenantes de l'achat :

- Les élus
- Les agents en charge des achats et de la commande publique
- Les agents représentant les services opérationnels de l'Eurométropole

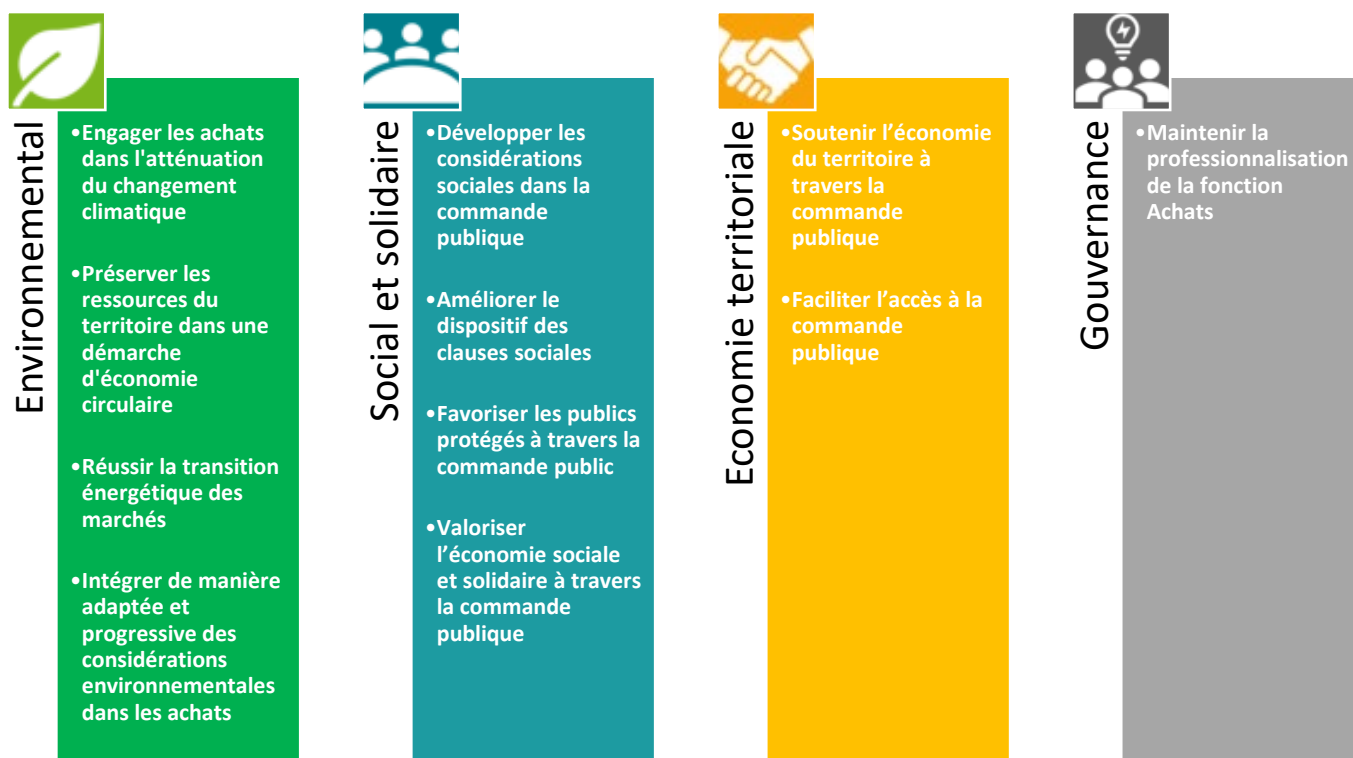
- Les fournisseurs et opérateurs économiques du territoire

Il s'appuie sur les 3 piliers du développement durable, à savoir la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques et s'appuie sur un quatrième axe, dédié à la gouvernance des achats au sein de l'Eurométropole, socle nécessaire à sa mise en œuvre.

Le succès de la mise en œuvre du SPASER dépendra du dialogue entre l'Eurométropole et son écosystème économique, afin d'embarquer ses fournisseurs. Cette volonté de dialogue permettra à chacun d'adapter les moyens mis en œuvre pour atteindre collectivement ces objectifs. En effet, le SPASER s'impose aux acteurs de l'achat au sein de l'Eurométropole mais devra néanmoins veiller à sa soutenabilité des contraintes s'imposant aux opérateurs économiques du territoire.

PRESENTATION D'ENSEMBLE DU SPASER

Le SPASER est construit autour de 4 axes stratégiques, chacun composé de plusieurs objectifs comme suit :



Les objectifs de chaque axe, afin de suivre le niveau de progression, sont associés à des indicateurs de suivi.

AXE ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF N°1 | Engager les achats dans l'atténuation du changement climatique

Cet objectif se place au cœur de la transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement en abordant la décarbonation. Il vise à aborder à la fois la modernisation de la flotte de véhicules de l'Eurométropole et les implications écologiques du transport des marchandises dans le processus d'approvisionnement.

RESULTATS RECHERCHES

En ce qui concerne la modernisation de la flotte de véhicules de l'Eurométropole, l'objectif est de surpasser les pourcentages de véhicules à faibles et très faibles émissions fixés par le Code de Transport. Ainsi, il s'agit de transformer une obligation réglementaire en une opportunité de réduire l'empreinte carbone de la flotte de véhicules, en alignant nos actions sur les exigences légales et en les dépassant lorsque cela est possible.

Pour ce qui est des répercussions environnementales des marchés d'approvisionnement dans le cadre du transport des marchandises, l'Eurométropole aspire à prendre en compte ces aspects lors de la passation des marchés. La finalité étant de promouvoir les entreprises qui s'engagent dans cette démarche et d'encourager les autres à suivre l'exemple.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 - % de véhicules « décarbonés » dans les marchés liés au renouvellement de la flotte de véhicules
 - ⇒ Cible : Viser à minima les % des articles L224-2 et suivants du Code des Transports
- 2 – % de marchés de fournitures intégrant un critère lié à la livraison des produits
 - ⇒ Cible : 100% des marchés passés selon une procédure formalisée
 - ⇒ Echéance : 2026
- 3 – % de marchés de fournitures intégrant une clause incitative lié à la livraison des produits
 - ⇒ Cible : 100%
 - ⇒ Echéance : 2026

OBJECTIF N°2 | Préserver les ressources du territoire dans une démarche d'économie circulaire

Cet objectif se concentre sur les enjeux de préservation des ressources, en ayant des enjeux spécifiques pour les marchés de travaux (dont les travaux de voirie) et pour les marchés de fournitures.

RESULTATS RECHERCHES

Pour les marchés de fournitures, l'objectif est de tirer parti des exigences de la loi AGEC* et de ses décrets d'application pour initier le processus de structuration des filières locales sur le territoire. Cela constitue une première étape importante pour répondre aux besoins de préservation des ressources.

** La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) oblige depuis 2021 les collectivités territoriales à ce que les biens qu'ils acquièrent (téléphones, ordinateurs, fournitures de bureaux, véhicules, articles de papeterie, mobilier de bureau, etc.) soient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées.*

Pour rappel :

- Réemploi : opération qui permet à des biens, qui ne sont pas des déchets, d'être utilisés à nouveau. Sans qu'il n'y ait de modification de leur usage initial.
- Réutilisation : opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Matières recyclées : opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.

Pour les marchés de travaux de bâtiment (construction et rénovation*), le SPASER vise à anticiper les échéances fixées par la loi Climat et Résilience, qui mettent un accent particulier sur l'intégration de matériaux biosourcés. La finalité recherchée ici est également de favoriser la structuration des filières locales dans ce domaine, contribuant ainsi à une gestion plus durable des ressources et à la promotion de pratiques écologiquement responsables.

* La rénovation s'entend ici comme une intervention globale sur le bâtiment ou impliquant plusieurs corps d'états

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % de produits intégrant des matières recyclées dans les marchés de travaux de voirie

- ⇒ Cible : 40% dans toutes les couches de forme
- ⇒ Cible : 30% dans toutes les couches de roulement
- ⇒ Echéance : 2026

2 – % de chantier intégrant des matériaux biosourcés pour les travaux de construction neuve et de rénovation de bâtiment

- ⇒ Cible : 25%
- ⇒ Echéance : 2030

3 – % de dépenses de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

- ⇒ Cible : Viser à minima les % du décret n°2024-134
- ⇒ Echéance : selon les échéances du décret n°2024-134

OBJECTIF | Réussir la transition énergétique des marchés

N°3

Cet objectif est axé sur les enjeux de la transition énergétique au sein des marchés publics, particulièrement dans le domaine des travaux, à la fois des travaux de bâtiments mais aussi les travaux de voiries.

RESULTATS RECHERCHES

En ce qui concerne les travaux de construction et de rénovation de bâtiments*, l'objectif vise à systématiser la réalisation d'études de faisabilité technico-économiques relative au raccordement au réseau de chaleur urbain, ainsi que la réalisation d'études sur les potentiels de production et de récupération d'énergies. La finalité est de permettre aux services et élus de l'Eurométropole d'avoir une vision globale des enjeux énergétiques sur pour chaque contexte spécifique.

Pour ce qui est des travaux de voiries, l'Eurométropole s'engage à étudier l'intégration de techniques innovantes. L'objectif est de réduire de manière significative l'impact environnemental de ces marchés publics, en adoptant des pratiques plus durables.

* La rénovation s'entend ici comme une intervention globale sur le bâtiment ou impliquant plusieurs corps d'états

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % de marchés de travaux de construction neuve ou de rénovation de bâtiment intégrant :

- une étude de faisabilité technico-économique de raccordement au réseau de chaleur urbain (pour les projets à proximité du réseau de chaleur urbain)

ET

- une étude des potentiels de production d'énergies / de récupération d'énergies

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2026

2 – % de marchés de travaux de voirie intégrant des techniques froides ou semi-froides (exprimé en %)

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2026
- ⇒ Suivi pendant la durée du SPASER du tonnage d'enrobés effectivement mise en œuvre via des techniques froides ou semi-froides

OBJECTIF N°4 | Intégrer de manière adaptée et progressive des considérations environnementales dans les achats

La prise en compte des enjeux environnementaux dans les achats doit être globale, se manifestant à la fois par l'intégration systématique d'un critère environnemental dans chaque consultation et par des initiatives spécifiques pour les familles ayant le plus d'enjeux ou qui répondent directement à des orientations du PCAET.

RESULTATS RECHERCHES

Concernant l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics, l'Eurométropole a pris les devants en anticipant la réglementation qui les rendra obligatoires d'ici 2026, en les imposant dès à présent pour tous les marchés. Cela souligne la proactivité de l'Eurométropole et sa capacité à faire d'une contrainte réglementaire un véritable outil au service de la prise en compte des enjeux environnementaux.

Sur les marchés de travaux, des efforts ciblés seront déployés sur des thèmes identifiés comme prioritaires dans le cadre du PCAET, tels que la promotion des études visant à désimpermeabiliser les sols dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE), ou encore la réalisation d'études pour encourager la végétalisation dans le cadre de la construction ou de la rénovation de bâtiments*.

Au-delà de ces éléments, l'Eurométropole cherche à développer davantage l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) pour les constructions et rénovations de bâtiments*, bien que la réglementation ne l'exige actuellement que pour certaines catégories de bâtiments et pour uniquement pour les nouvelles constructions. Notre ambition est de généraliser cette pratique aux opérations de rénovation pour ainsi standardiser la réalisation d'ACV par les maîtres d'œuvre, afin d'aligner nos pratiques sur une vision politique globale favorisant la durabilité et la responsabilité environnementale dans tous les secteurs de la construction.

** La rénovation s'entend ici comme une intervention globale sur le bâtiment ou impliquant plusieurs corps d'états*

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % de marchés intégrant un critère environnemental

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2024

2 – % de ZAE faisant l'objet d'une étude visant à la désimpermeabilisation

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2026

3 – % de marchés de travaux de construction neuve ou de rénovation de bâtiment* intégrant une étude visant à la végétalisation

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2026

4 – % de marchés de travaux de construction neuve ou de rénovation de bâtiment* faisant l'objet d'une ACV

- ⇒ Cible : 100%
- ⇒ Echéance : 2026

5 – % de dépenses de fournitures portant sur des produits porteurs d'un éco-label de type 1 (au sens de la norme ISO 14024)

- ⇒ Cible : 30% (minimum)
- ⇒ Echéance : Annuelle

AXE SOCIAL ET SOLIDAIRE

OBJECTIF N°1 | Développer les considérations sociales dans la commande publique

Cet objectif reconnaît que les enjeux sociaux ne doivent pas être relégués au second plan par rapport aux enjeux environnementaux. Par conséquent, l'Eurométropole s'engage à renforcer la dimension sociale de ses achats*, par l'intégration de considérations liées aux produits achetés et/ou aux fournisseurs.

** La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/homme, le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, etc.*

RESULTATS RECHERCHES

A travers la mise en œuvre de considérations sociales dans les marchés publics, au-delà de la clause sociale, qui fait l'objet d'un objectif dédié, l'Eurométropole souhaite dans un premier temps valoriser les entreprises les plus vertueuses sur ces thématiques. Ces considérations sociales seront déterminées en fonction de l'achat et de ses impacts spécifiques. Cet objectif tend également à affirmer le souhait de l'Eurométropole de porter ces thématiques dans la commande publique et ainsi encourager ses fournisseurs à se structurer, à formaliser leurs pratiques et à développer de nouvelles pratiques innovantes sur le plan social.

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % de marchés intègrent un critère lié à la prise en compte d'une considération sociale

⇒ Cible : 30% (par an)

⇒ Echéance : 2026

OBJECTIF N°2 | Améliorer le dispositif des clauses sociales

Cet objectif est centré sur le renforcement du dispositif visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi pour les individus les plus éloignés du marché du travail. Il vise à intensifier l'engagement en faveur de l'insertion professionnelle dans le cadre des marchés publics, en appliquant les dispositions spécifiques du code de la commande publique.

RESULTATS RECHERCHES

Cette approche vise à accentuer l'intégration, au sein de certains marchés publics, d'une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique, à travers des heures d'insertion.

Bien que cette démarche soit déjà mise en œuvre par l'Eurométropole, elle cherche constamment à s'améliorer dans ce domaine. Les axes de travail identifiés à ce stade passent d'une part par la valorisation des entreprises les plus vertueuses et qui intègrent spontanément ces pratiques dans leurs propositions et d'autre part par la diversification des typologies de marchés comprenant une clause sociale.

Longtemps cantonnées aux marchés de travaux, les clauses sociales tendent à se multiplier sur d'autres familles d'achats, telles que certaines prestations de service. En encourageant cette pratique, le résultat attendu à termes est de diversifier les profils de personnes bénéficiaires de la clause sociale.

INDICATEURS DE SUIVI

1 – Nombre d'heures d'insertion

⇒ Cible : minimum 50 000 heures

⇒ Echéance : Période 2024-2026

2 – % de marchés intégrant une clause sociale en fonction de leur nature

⇒ Suivi sur la durée du SPASER

OBJECTIF | Favoriser les publics protégés à travers la commande publique

N°3

Cet objectif répond aux enjeux liés à la promotion d'une économie plus inclusive et solidaire. L'Eurométropole aspire à soutenir les publics vulnérables à travers ses achats publics et promouvoir leur intégration sociale.

RESULTATS RECHERCHES

Dans cette perspective, elle entend mettre en œuvre tous les leviers disponibles en matière de commande publique, notamment la possibilité de réserver des marchés.

Ainsi, seules certaines entités, telles que les entreprises du secteur adapté (handicap), auront la possibilité de candidater et donc de remporter les marchés.

INDICATEURS DE SUIVI

1 – Nombre de marchés réservés en cours d'exécution

⇒ Cible : 4 marchés réservés en cours d'exécution

⇒ Echéance : Période 2024-2026

OBJECTIF | Valoriser l'économie sociale et solidaire à travers la commande publique

N°4

Cet objectif met l'accent sur le soutien aux structures issues de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui cherchent à conjuguer solidarité, performances économiques et utilité sociale, ce qui reflète une vision politique engagée en faveur de l'inclusion et de la durabilité.

RESULTATS RECHERCHES

Les actions mises en œuvre ici visent à promouvoir activement les valeurs de solidarité et d'économie sociale dans ses processus d'achat.

En diversifiant son panel de fournisseurs et en l'élargissant aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'Eurométropole entend susciter l'innovation économique et sociale.

INDICATEURS DE SUIVI

1 – % de fournisseurs issus du secteur de l'ESS

⇒ Cible : 15% (10% minimum)

⇒ Echéance : 2026

AXE ECONOMIE TERRITORIALE

Objectif N°1 | Soutenir l'économie du territoire à travers la commande publique

A travers cet objectif, l'Eurométropole entend placer la commande publique au cœur de son engagement pour soutenir l'économie du territoire.

RESULTATS RECHERCHES

Pour ce faire, l'Eurométropole vise à diversifier ses achats auprès des fournisseurs établis localement, en fidélisant les fournisseurs actuels, afin qu'ils continuent de répondre aux procédures de marchés publics, mais aussi en rendant la commande publique attractive pour de nouveaux fournisseurs.

Cette démarche vise à stimuler l'activité économique au niveau local, mais aussi à encourager l'adoption de pratiques commerciales durables et éthiques. En effet, en valorisant l'achat auprès de fournisseurs locaux, l'Eurométropole aspire à créer un effet multiplicateur bénéfique pour l'ensemble de l'économie territoriale.

De surcroît, consciente de l'importance de l'innovation et de la diversification dans le tissu économique local, l'Eurométropole aspire à attirer de nouveaux acteurs économiques mosellans à participer à ses marchés publics. Le but est de créer un environnement dynamique et favorable à l'émergence de nouvelles idées et initiatives.

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % de dépenses auprès d'entreprises mosellanes

- ⇒ Cible : 60% par an
- ⇒ Echéance : 2026

2 – Nombre de nouveaux fournisseurs mosellans

- ⇒ Cible : 5%
- ⇒ Echéance : Période 2024 - 2026

Objectif N°2 | Faciliter l'accès à la commande publique

Cet objectif vise à utiliser les achats responsables comme un outil essentiel pour stimuler le développement économique local. En effet, en faisant des achats, l'Eurométropole peut soutenir la création et le maintien d'emplois sur son territoire. Dans cette optique, elle souhaite favoriser l'accès des entreprises locales à ses marchés publics et organiser des événements autour de la thématique de la commande publique.

RESULTATS RECHERCHES

En ce qui concerne la facilitation de l'accès des opérateurs économiques du territoire aux marchés publics, l'Eurométropole s'engage à mettre en place des mesures concrètes visant à améliorer cet accès, notamment pour les petites et moyennes entreprises (TPE/PME).

Dans le cadre de cette démarche, l'Eurométropole inclura l'utilisation de tous les outils à sa disposition afin de garantir une accessibilité optimale aux marchés publics pour les acteurs économiques du territoire.

Cet objectif vise également une meilleure compréhension des contraintes respectives des acheteurs et des opérateurs économiques et passe notamment par l'organisation d'événements centrés sur la thématique de la commande publique. Un effort particulier sera déployé pour mettre en place des initiatives destinées spécifiquement aux opérateurs économiques locaux.

Ces événements auront pour objectif de sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux des marchés publics, en mettant en lumière les dernières actualités et les meilleures pratiques. De plus, une attention particulière sera portée à la création d'espaces de rencontres entre les acheteurs de l'Eurométropole et les entreprises locales, favorisant ainsi les échanges et les opportunités de collaboration sur le territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

1 - Nombre d'événements dédiés à la commande publique organisés ou auxquels participent l'Eurométropole de Metz

⇒ Suivi sur la durée du SPASER

2 – % de TPE/PME au sein des fournisseurs actifs

⇒ Cible : 66% par an

⇒ Echéance : 2026

AXE GOUVERNANCE

OBJECTIF | Maintenir la professionnalisation de la fonction Achats

N°1

Cet objectif de professionnalisation continue de la fonction achats est crucial pour la mise en œuvre du SPASER. Il conditionne en effet la bonne mise en œuvre des actions conduisant à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette démarche revêt également une dimension politique, en s'inscrivant dans une vision de gouvernance publique. En effet, le succès du SPASER ne peut être réalisé que de manière collective, nécessitant l'engagement et la participation de tous les acteurs impliqués dans les achats publics, qu'ils s'agissent des agents mais aussi des opérateurs économiques.

RESULTATS RECHERCHES

L'Eurométropole prend l'engagement de former l'ensemble de ses agents, acteurs de l'achat public, aux enjeux de transition écologique, sociale et économique.

A travers la mise en œuvre de ces actions pédagogiques, il s'agit de doter les agents des réflexes et outils indispensables pour pratiquer une commande publique responsable.

INDICATEURS DE SUIVI

1 - % d'agents acteurs de l'achat public formés aux enjeux de transition écologique, sociale et économique

⇒ Cible : 100%

⇒ Echéance : 2026

